

## **Sommet de Cartagena : les États réaffirment leur détermination à faire cesser les souffrances causées par les mines**

Cartagena/Genève (CICR) – Au Sommet de Cartagena pour un monde sans mines, les États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) ont réaffirmé leur détermination à faire cesser les souffrances causées par ces armes.

Ils ont adopté à cet effet un plan d'action quinquennal pour mener à bien le déminage des zones infestées, apporter l'assistance nécessaire aux victimes et détruire tous les stocks restants. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a salué l'adoption de ce plan, qu'il considère comme un important pas en avant, tout en soulignant que la tâche qui reste à accomplir sera ardue.

S'adressant au Sommet, Christine Beerli, Vice-présidente du CICR, a déclaré qu'« après dix ans de mise en œuvre (...), les espoirs que la plupart des survivants des mines ont placés dans cette Convention n'ont pas encore été réalisés ». Mme Beerli s'est félicitée des engagements fermes qui ont été pris en faveur des victimes dans le cadre du Plan d'action de Carthagène. Elle a néanmoins précisé que « la tâche la plus difficile, à savoir traduire les paroles en résultats tangibles, n'est pas encore accomplie ». Dans ce Plan, les États s'engagent à développer les services médicaux et sociaux en faveur des victimes et à promouvoir le respect de leurs droits et de leur dignité, afin qu'elles puissent participer pleinement à la société.

Le Plan demande instamment aux États parties qui n'ont pas encore détruit leurs stocks de mines antipersonnel de le faire sans plus attendre. Il appelle également ceux qui doivent encore déminer des zones infestées à accélérer le processus afin que des terres sûres puissent être restituées aux communautés concernées. Quatre États – Albanie, Grèce, Rwanda et Zambie – ont déclaré s'être acquittés de leur obligation de déminer toutes les zones contaminées.

Le CICR a précisé que, grâce aux efforts constants des États pour mettre pleinement en œuvre la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et parvenir à son adhésion universelle, un monde sans mines antipersonnel est devenu un but atteignable.

Le CICR vient en aide à des milliers de victimes de mines en fabriquant et en fournissant des prothèses et des orthèses, et en apportant son soutien à des infrastructures de réadaptation physique dans quelque 25 pays. Un sondage d'opinion commandé par le CICR et mené au premier semestre 2009 dans huit pays touchés par la guerre a révélé que 93 % des personnes interrogées jugent qu'il est inacceptable de poser des mines dans des zones où des civils risquent de marcher dessus.